Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sur les différentes places d'armes; en revanche, il envisage qu'il est absolument nécessaire, en premier lieu, de préserver de cette épidémie la troupe appelée en service et d'empêcher par là que la santé publique ne soit exposée au même danger.

En conséquence le Département vous prie instamment:

1. De vouloir bien vous assurer que les hommes appelés aux cours militaires fédéraux de l'année courante sont vaccinés et de pourvoir, en outre, à ce qu'ils soient en général revaccinés avant d'entrer au service militaire fédéral et à faire vacciner ceux qui ne l'auraient pas encore été;

2. De nous faire un rapport, avant le départ de la troupe, sur l'état de santé des hommes habitant des localités où des cas de petite vérole se seraient produits et d'attendre notre décision à leur égard. — Agréez, etc.

Berne, le 6 juin 1870.

Tit. — Le Département soussigné vous communique régulièrement les rapports de l'inspecteur de l'infanterie de votre arrondissement sur les inspections auxquelles il procède des écoles et des cours d'infanterie qui ont lieu chaque année dans votre Canton.

Ces rapports qui nous reviennent ordinairement avec la simple déclaration « Vu, » renferment cependant des observations qui se renouvellent depuis nombre d'années et auxquelles, par conséquent, il n'est pas remédié.

Afin de faire cesser cet état de choses anormal, nous venons vous informer qu'à l'avenir les observations de cette nature contenues dans les rapports des inspecteurs de l'infanterie seront soulignées et numérotées au crayon rouge, ce qui sera non-seulement pour les Cantons intéressés l'indication que leur attention est spécialement attirée sur leur contenu, mais qu'ils sont en outre invités à nous transmettre des explications à leur sujet.

En portant ce qui précède à votre connaissance et en vous priant de vous y conformer à l'avenir, nous saisissons cette occasion, Messieurs, pour vous assurer de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

M. le colonel fédéral Philippin, président de la Société, nous prie de faire connaître que le comité central a fixé la réunion générale, qui doit avoir lieu cette année à Neuchâtel, aux samedi, dimanche et lundi, 16, 17 et 18 juillet prochain.

La circulaire du comité qui annoncera cette résolution aux membres de la Société et le programme de la fête, vont être adressés aux sections. — Prière aux journaux de bien vouloir reproduire.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie · Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

ANNONCE.

En vente chez TANERA. rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ARMES A FEU PORTATIVES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE

par W. VAN BERCHEM, *lieut.-colonel fédéral*. 1865. Broch. in-8° avec planches. — Prix 2 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.